

La Boussac en BREF

BULLETIN MUNICIPAL



Bonne année 2022

	Le mot du maire	3
	La vie municipale (délibérations du conseil municipal)	4
	L'urbanisme	10
	La vie communale	13
	L'état civil	20
	La vie associative	20
	La médiathèque	27
	La Communauté de Communes	28
	Environnement	30
	SAGE	31
	Informations pratiques	32
	Agenda	36



Mairie de LA BOUSSAC

13, rue du Mont-Saint-Michel

35120 LA BOUSSAC

Tél. 02 99 80 01 23

Fax. 02 99 80 07 06

Email. : secretariat@laboussac.fr

Site internet : www.laboussac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Le mercredi 14h00 à 16h30

DELEGATIONS		PERMANENCES
Le Maire	Christine FAUVEL	
1 ^{er} adjointe	Annie DELÉPINE	Jeudi de 10h30 à 12h sur rendez-vous
2 ^{ème} adjoint	David VIGOUR	Mercredi de 14h à 15h sur rendez-vous
3 ^{ème} adjointe	Marie-France SEVESTRE	Mardi de 10h30 à 12h
4 ^{ème} adjoint	Jean-Luc OLLIVIER	Vendredi de 11h à 12h

Responsable de la publication

M^{me} Christine FAUVEL - Maire

Comité de rédaction

M^{me} Annie DELÉPINE

M. Rodolphe DION

M^{me} Aurore GEDOUIN

M^{me} Fanny LEMENANT

M^{me} Nadège RICHEUX

M^{me} Marie France SEVESTRE

M. David VIGOUR

Mise en page et impression

Imprimerie Doloise

Crédits photos

La mairie - Les associations

Tirages

650 exemplaires



La rentrée de septembre nous a redonné beaucoup d'espoir. Toutes les associations ont repris avec plaisir leurs activités : sport, AG, rencontres mensuelles, séances de Yoga, de Zumba, danse en ligne et bien d'autres... un retour presque normal à une vie sociale qui nous manquait tant.

Le 3 octobre le repas du CCAS s'est déroulé dans une joyeuse ambiance et a donné lieu à d'agréables retrouvailles. Nos aînés ont apprécié pouvoir à nouveau échanger et les doyens présents ont été mis à l'honneur.

Un nouveau comité des fêtes est créé et prévoit plusieurs manifestations dont notamment le marché de Noël. Nous les encourageons dans leur démarche et invitons les boussaquais à participer et à les accompagner dans leurs projets.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'effectif reste stable, les enfants ont retrouvé la même équipe périscolaire. Le dispositif de prévention pour le COVID mis en place au cours de l'année scolaire précédente a été conservé avec la même vigilance aux abords et au sein de l'établissement. Je rappelle notamment que pour le bien de tous, adultes et enfants, le port du masque reste obligatoire aux abords de l'école. Un espace sans tabac a été mis en place en partenariat avec la Ligue contre le Cancer pour sensibiliser les enfants et leurs parents aux problèmes de santé inhérents au tabac.

La rue de Fougères a également été sécurisée pour les piétons par les agents techniques afin de permettre à tous d'accéder plus facilement et sans danger à l'école et au terrain de jeux.

Les agents sont aussi très présents pour les travaux de voirie en campagne. Le broyage a repris dès le mois d'octobre. Des travaux de

curage, délimitage et réparation de chaussée ont permis d'améliorer le réseau de la commune.

Côté urbanisme : tous les terrains de la seconde tranche du lotissement du Grand Plantis ont déjà trouvé acquéreurs. Notre commune semble donc attractive et poursuit son développement démographique. Nous aimerions beaucoup conforter cette dynamique et favoriser de nouvelles constructions. Nous restons donc à la disposition de tous les propriétaires de terrains ou de logements vacants qui pourraient permettre l'accueil de nouvelles familles en attendant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours.

Ce nouveau PLU doit permettre l'aménagement de notre commune pour les 10-15 ans à venir en fonction de nos attentes. Toute la population est bien sûr associée à l'élaboration de ce projet. Des réunions participatives, un registre en mairie, le site officiel de la mairie sont à votre disposition pour nous faire part de vos souhaits et de vos remarques. Le devenir de La Boussac est l'affaire de tous : qualité de vie, redynamisation, attractivité et surtout **le bien vivre ensemble** sont les objectifs à se fixer.

Pendant toute la durée de cette étude (30 mois) le PLU actuel est toujours en vigueur ce qui signifie que les terrains actuellement situés en zone constructible (Centre bourg, les villages du Chesnay et du Gruer) le seront jusqu'à la validation du nouveau PLU (début 2024). J'invite donc les propriétaires de terrains dans ces périmètres à concrétiser leurs projets avant la mise en place du nouveau PLU qui sera plus restrictif compte tenu des nouveaux règlements d'urbanisme.

L'année 2021 s'achève donc avec espoir malgré la menace d'une cinquième vague COVID et j'espère vivement que cela ne remettra pas en cause tous les projets. Soyez prudents, veillez à respecter les gestes barrières et pensez à vous faire vacciner pour votre bien et celui de vos proches.

TOUS MES VŒUX DE SANTÉ ET BONHEUR POUR 2022

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUS ET SOYEZ PRUDENTS

Le Maire,

Christine FAUVEL

CONSEIL MUNICIPAL

**Séance conseil municipal
7 juillet 2021**

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. CHAPDELAIN Jérôme, Mme CHERIAUX Catherine, Mme COLLET Mireille, M. DION Rodolphe, Mme LEMENANT Fanny, M. LOIZEAU Cyrille, M. NOËL David, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. RABOURT Jean-Luc Mme RICHEUX Nadège, Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore.

A été nommée secrétaire : Mme Catherine CHERIAUX

AFAFE - Avis sur les résultats de l'enquête publique sur le périmètre et les prescriptions et recommandations environnementales : intervention de M. Binois du service foncier du département

L'enquête publique s'est déroulée du jeudi 8 mars 2021 au jeudi 8 avril 2021 au sein des mairies d'EPINIAC (siège de l'enquête publique), TREMEHEUC, BROUALAN, CUGUEN et LA BOUSSAC. Le dossier d'enquête publique était également consultable par le public sur internet. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la mise en œuvre de cette opération d'aménagement, au projet de périmètre et au projet de prescriptions et recommandations environnementales associées.

La commission intercommunale d'aménagement foncier, lors de sa réunion du 25 mai 2021, a examiné les réclamations post-enquête et a approuvé également les prescriptions et recommandations environnementales.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine prendra un arrêté sur les prescriptions et les recommandations environnementales fin octobre 2021.

Le Conseil Municipal rend, à l'unanimité, un avis favorable sur la présentation de la procédure et sur les prescriptions environnementales.

Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission du 4^e adjoint

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Jérôme CHAPDELAIN, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le nombre d'adjoints à quatre conformément à la délibération du 26 mai 2020, d'attribuer au nouvel adjoint le même

rang, dans l'ordre du tableau, que l'élu dont le poste est devenu vacant et désigne par 12 voix Monsieur Jean-Luc OLLIVIER, 4^{ème} adjoint.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution des indemnités au nouvel adjoint aux mêmes taux que les autres élus.

Modification des commissions communales

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications de la composition des commissions communales « Bâtiments communaux » et « Voirie », en intégrant Monsieur Jean-Luc OLLIVIER au sein de ces commissions.

Révision du PLU - Attribution du marché

Une commission d'attribution des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 5 juillet 2021 et propose d'attribuer le marché au bureau d'études « Prigent et associés » pour un montant de 34 900 € HT, soit 41 880 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Décision modificative - Budget communal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité une décision modificative du budget communal afin de pouvoir passer les écritures d'amortissement.

Provisions pour « dépréciation des comptes de tiers »

Cette opération comptable a pour objectif d'émettre une provision pour faire face au risque de non recouvrement de créances qui sont en phase contentieuse et dont le recouvrement est compromis. Cette provision devra être portée pour un montant de 150 € pour l'année 2021. Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité cette opération.

Dispositif cantine 1€ - Mise en place d'une tarification sociale

Madame Annie DELÉPINE rappelle que le Gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 € dans le cadre du plan pauvreté. L'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire. Celles-ci devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer la tarification sociale à trois tranches selon le quotient familial de la CAF comme suit :

- Tarif à 1 € si le quotient familial est inférieur à 650 €.

- Tarif à 3,40 € si le quotient familial est compris entre 651 et 900 €.
- Tarif à 3,50 € si le quotient familial est supérieur ou égal à 901 €.
- Dit que cette tarification sociale est applicable à compter du 2 septembre 2021 pour un an et qu'elle se renouvellera annuellement de façon tacite sauf modification par une délibération du Conseil Municipal fixant de nouveaux tarifs.
- Dit que la tarification sociale de la cantine sera appliquée pour une durée de 3 années. Si l'engagement de l'Etat, au bout des 3 ans, n'est plus assuré au niveau des compensations, le Conseil Municipal reviendra à un tarif unique via une nouvelle délibération.

Tarifs vacances garderie année scolaire 2021/2022

Madame Annie DELEPINE rappelle que le tarif appliqué au service de garderie municipale est de 0,80 € par demi-heure de présence au cours de l'année scolaire 2020/2021. Il est également précisé que ce service est gratuit au-delà de deux enfants d'une même famille.

Le Conseil Municipal approuve, par 9 voix pour et 6 abstentions, le tarif de 0,85 € par demi-heure pour l'année 2021/2022.

Personnel communal - Modification régime indemnitaire RIFSEEP

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications du régime indemnitaire « RIFSEEP » afin de prendre en compte le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à compter du 1er mai 2021.

Personnel communal - Mise en place d'un Compte Epargne Temps

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du Compte Epargne Temps à partir de l'année 2021 pour le personnel communal. Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. L'alimentation du CET doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile (ou au plus tard le 31 janvier de l'année suivante).

Programme « Territoires Educatifs Ruraux » (TER) - Contractualisation

Considérant que la Communauté de communes, au titre de sa compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » est compétente en matière de Réussite Educative, et qu'à ce titre, elle est habilitée à contractualiser avec la Direction des Services Départementaux

de l'Education Nationale d'Ille-et-Vilaine afin de mettre en œuvre le dispositif TER sur son territoire en lien étroit avec les communes membres, elles-mêmes compétentes et appelées à signer la convention de partenariat, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive des TER avec l'ensemble des parties prenantes et formalisant :

- Les objectifs politiques et éducatifs du projet de territoire,
- Le plan d'actions,
- Les indicateurs et le dispositif d'évaluation retenus,
- Les instances de pilotage au niveau local,
- Les engagements réciproques des parties,

Intercommunalité - Pacte Fiscal - Modification

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications du pacte fiscal de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel.

Intercommunalité- Lotissement de Saint-Marc - Fixation des modalités de cessions patrimoniales

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les conditions financières et patrimoniales du transfert du lotissement de Saint-Marc à compter du 1er juillet 2021 pour un montant de 31 620.91€.

Dispositif régional PASS Asso - Mise en place, définition des modalités de participation et attribution des subventions

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place du PASS Asso et alloue une subvention à l'association suivante qui a été fragilisée par la crise sanitaire :

Associations communales	Montant PASS Asso Part Régionale	Montant PASS Asso Part Communale
Amicale Laïque La Boussac	150 €	150 €

Information diverses

Madame le Maire présente au conseil municipal, pour information, le programme de voirie 2021/2022 sur la commune élaborée par la commission voirie du 24 juin 2021.

Des élu(es) mettent en avant la dangerosité de l'accès piéton pour se rendre notamment à l'école et au terrain multisport rue de Fougères. En effet, les voitures se garent sur le trottoir. Une sécurisation pourrait être envisagée à ce niveau en installant, dans un premier temps,

des barrières empêchant les voitures de stationner.

Madame Catherine CHERIAUX présente le dispositif « La Mer commence ici » mis en place avec le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne. Madame le Maire indique que la commune s'est pourvue de deux macarons à installer dans le sol de la voirie incitant les citoyens à ne rien jeter dans les regards d'eaux pluviales. Ces macarons seront installés pour l'un devant l'école publique et pour l'autre devant le bar.

Monsieur Jérôme CHAPDELAIN indique que de l'enrobé devra être prévu sur le chemin piéton de l'école afin de le rendre plus propre et praticable en tout temps.

Séance conseil municipal 16 septembre 2021

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. CHAPDELAIN Jérôme, Mme COLLET Mireille, Mme LEMENANT Fanny, M. LOIZEAU Cyrille, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. RABOURT Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège, Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore.

Absents ayant donné procuration : M. NOËL David a donné procuration à Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore.

Absents excusés : Mme CHERIAUX Catherine, M. DION Rodolphe.

A été nommée secrétaire : Mme Mireille COLLET

Travaux d'aménagement rue des Lavandières - Seconde tranche - Approbation du projet final

Etant donné le coût des travaux estimé à 236 419.20 € TTC, le Conseil Municipal demande des précisions quant à l'estimation des travaux jusqu'aux dernières maisons de la rue et demande à la société TECAM de fournir un devis précis des travaux envisagés.

Approbation subvention amendes de police 2020 - Engagement d'exécution

La commune de La Boussac peut bénéficier de plusieurs subventions :

Nature des Travaux	Localisation	Montant HT de l'opération	Subvention accordée
Aménagement de sécurité sur voirie	Rue des Lavandières - RD4	7 050,00 €	4 089,00 €
Aménagements piétons protégés	RD4	26 909,50 €	10 000,00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 14 089 € au titre du produit des amendes de police 2020, concernant l'aménagement de la 2ème tranche de la rue des Lavandières.

Attribution marché de voirie 2021/2022

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc OLLIVIER, adjoint à la voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution des travaux de curage de fossé et de réalisation d'un avaloir d'eaux pluviales des voies communales suivantes à l'entreprise BAUDRY TP, pour la somme de 8 775.60 € TTC : VC n° 1 de Launay Belle Fille, VC n° 7 entre Ville Gouis et le Bézier, VC n° 78 de la Moignerie et VC n° 4 et 6 de la rue de Landal à la Ville Junan.
- Approuve l'attribution des travaux d'enrobés sur les voies communales ci-dessous à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 31 481.86 € TTC : VC n° 1 de Launay Belle Fille, VC n° 7 entre Ville Gouis et le Bézier et VC n° 78 de la Moignerie.

Interdiction de fumer aux abords de l'école publique - Convention avec la Ligue contre le cancer

Afin de réduire l'influence et l'impact des fumeurs aux abords de l'école de la commune, Madame Annie DÉLEPINE propose aux élus la création de deux zones labellisées « espaces sans tabac » sur les lieux d'attente situés à l'entrée de l'école publique, rue de Fougères et allée de l'Ecole.

L'interdiction de fumer dans le périmètre de ces deux espaces sans tabac entrerait en vigueur au 8 novembre 2021 soit au retour des vacances de la Toussaint.

Madame DÉLEPINE précise que le décret n° 2015-768 du 29 juin 2015 impose l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux et que le plateau multisport de la commune doit donc respecter cette obligation légale.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place de ces espaces sans tabac et autorise la signature de la convention de partenariat avec La Ligue Nationale Contre le Cancer.

Inscription de crédits pour admission en non-valeur de produits irrecouvrables

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur une somme de 13,30 €.

Vœu sur la santé au travail – Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le vœu formulé par le Centre de Gestion sur la santé au travail des agents des collectivités.

Avenant relatif à la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant modifiant les conditions financières de la convention signée avec la Communauté de Communes Bretagne Romantique relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

Déclaration préalable à l'édification des clôtures et institution du permis de démolir

Instaurer la déclaration de clôture permettra à Madame le Maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas les prescriptions des documents du Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux.

Le Conseil Municipal a également la faculté d'instituer le permis de démolir. Aussi, afin de suivre précisément l'évolution du bâti en gérant sa démolition et en permettant le renouvellement de la commune tout en sauvegardant son patrimoine, il est de l'intérêt de la commune de maintenir un contrôle sur les travaux de démolition de tout ou partie de construction.

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour et 7 abstentions (Mme DÉLEPINE, Mme COLLET, Mme RICHEUX, Mme GÉDOUIN-ERARD et M. CHAPDELAIN, M. RABOURT et M. NOËL ayant donné procuration à Mme GÉDOUIN-ERARD) décide :

- De soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable, à partir du 1er janvier 2022, sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.
- D'instituer un permis de démolir, à partir du 1er janvier 2022, pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre invisible

tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal.

Lotissement communal « Le Grand Plantis » La Boussac – vente de lots

Acceptation unanime des ventes suivantes :

Numéro du Lot	9
Surface	466 m ²
Prix du lot	25 630 €
Acquéreurs	M. Valentin SOUQUET 35720 MESNIL ROCH
Numéro du Lot	10
Surface	452 m ²
Prix du lot	24 860 €
Acquéreurs	M. Christophe OLLIVIER et Mme Nolwenn SORRE 35400 SAINT MALO
Numéro du Lot	11
Surface	515 m ²
Prix du lot	28 325 €
Acquéreurs	M. Paul GUILARD et Mme Alexandra PICHON, 35270 COMBOURG
Numéro du Lot	13
Surface	422 m ²
Prix du lot	23 210 €
Acquéreurs	Mme Virginie GARNIER 35120 LA BOUSSAC
Numéro du Lot	15 et 16
Surface	839 m ² et 659 m ²
Prix du lot	46 145 € et 36 245 €
Acquéreurs	M. et Mme Gérard et Arlette MOINGEON 66740 LAROQUE DES ALBERES
Numéro du Lot	17
Surface	311 m ²
Prix du lot	17 105 €
Acquéreurs	M. Fabien LOSSOIS et Mme Alexandra CAPOU, 35120 BAGUER MORVAN
Numéro du Lot	19
Surface	305 m ²
Prix du lot	16 775 €
Acquéreurs	Mme Magali MENARD 35120 DOL DE BRETAGNE

Les compromis de vente ainsi que les actes de vente seront signés en l'étude de Maître BORDIER, Notaire à Dol-De-Bretagne.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – SMP Eau du Pays de Saint-Malo

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de la transmission du rapport annuel 2020 du Syndicat Mixte de Production Eau du Pays de Saint-Malo.

Séance conseil municipal 19 octobre 2021

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, Mme COLLET Mireille, M. DION Rodolphe, M. LOIZEAU Cyrille, Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT Fanny, M. NOËL David et M. CHAPDELAINÉ Jérôme.

Absents excusés : Mme CHERIAUX Catherine et M. RABOURT Jean-Luc.

A été nommée secrétaire : Mme Annie DELEPINE

Travaux d'aménagement rue des Lavandières - Seconde tranche - Approbation du projet final

Madame le Maire présente le nouveau projet suite à la réunion de la commission voirie. Les travaux s'arrêtent aux dernières habitations. Le lot n° 1 « voirie » s'élève à la somme de 150 711.60 € TTC et le lot n° 2 « espaces verts » à la somme de 8 754 €.

Concernant le financement, Madame le Maire rappelle que le produit des amendes de police 2020 s'élève à 14 089,00 € et elle indique qu'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux peut être sollicitée au titre des travaux d'aménagements de sécurité en centre bourg et aux entrées de bourg.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'aménagement de la seconde tranche de la rue des Lavandières tel que présenté et sollicite une subvention au titre de la DETR pour les équipements de sécurité.

Mission de maîtrise d'œuvre - Aménagement d'une aire de covoiturage et de jeux - Attribution

Madame le Maire expose que la parcelle cadastrée AB n° 118 d'une superficie totale de 13 027 m² et située entre la rue du Mont Saint-Michel et la rue de Fougères a été classée par le PLU en vigueur en zone 1AUS : zone naturelle équipée en pourtour où est prévue à court terme l'extension des équipements de services publics ou privés : équipements scolaires, culturels, sportifs, de loisirs...

Madame le Maire propose donc l'acquisition de cette parcelle afin de réaliser une aire de covoiturage et de jeux pour enfants. Cependant, la propriétaire actuelle du terrain ne souhaite vendre qu'une partie de ce terrain pour une superficie de 5 000 m².

Madame le Maire indique donc qu'une étude d'aménagement foncier doit donc être réalisée afin d'optimiser au mieux le projet présenté. Par la suite une division avec un bornage devra être opérée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement susmentionnée à l'entreprise TECAM pour un coût de 3 400 € HT.

Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire rappelle que la commune dispose depuis le 30 mai 2011 d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elle explique les raisons pour lesquelles il convient aujourd'hui de réviser le PLU, à savoir :

- Prendre en compte l'évolution législative, et notamment la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dit loi « ALUR » du 24 mars 2014, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dit loi « Elan » et la loi portant « Lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » promulguée le 22 août 2021.
- Mettre en compatibilité ce document avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Malo approuvé le 8 décembre 2017 et modifié le 6 mars 2020.
- Mettre en compatibilité ce document avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2015 et le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne approuvé le 6 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Prescrit la révision du PLU sur le territoire de la commune, conformément aux articles L.153-31 et suivants, R.153-11 et R.153-12 du Code de l'Urbanisme ;

Lance la concertation, qui sera ouverte pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de PLU ;

Fixe les modalités de cette concertation avec les administrés, les associations locales et les autres personnes concernées, comme suit :

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
- La mise à disposition du public, aux heures d'ouverture de la Mairie et tout au long de la procédure, d'un registre à feuillets non

mobiles destiné à recueillir les observations et suggestions ;

- La publication d'articles dans le magazine municipal ;
- La tenue d'au moins deux réunions publiques aux moments de l'élaboration du P.A.D.D. et avant l'arrêt du projet, qui permettront aux administrés de s'exprimer sur les orientations choisies par la municipalité ;
- La commune pourra y ajouter toute autre initiative qu'elle juge pertinente pour favoriser une information et une concertation de qualité ;
- Ce dispositif sera accompagné des mesures de publicité prévues par la loi.

Précise que le bilan de la concertation sera tiré, par délibération, et au plus tard au moment de l'arrêt du projet de PLU et ce en application de l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme ;

Organise l'association et la consultation des différentes personnes publiques dans les conditions prévues aux articles L.132-10 à L.132-13 du Code de l'Urbanisme ;

Donne pouvoir au Maire pour signer tout contrat, avenant, convention ou marché nécessaires à la pleine réalisation du futur PLU ;

Inscrit au budget les crédits nécessaires à la réalisation des études afférentes ;

Lotissement communal « Le Grand Plantis » - vente du lot n°12

Acceptation unanime de la vente suivante :

Numéro du Lot	12
Surface	429 m ²
Prix du lot	23 595 €
Acquéreurs	M. Marvin CORMIER et Mme Amélie MARTIN, 35400 SAINT MALO

Renouvellement adhésion au service du délégué à la protection des données du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a mis en place ce service.

Madame le Maire rappelle que la commune avait déjà passé une convention avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en place ce service et que cette dernière arrive à échéance au 21 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données et les termes de la convention de renouvellement.

Renouvellement contrat de prestations globales de fourrière animale

Lors de sa séance du 4 décembre 2017, le Conseil Municipal renouvelait le contrat avec la SAS SACPA - Société Chenil Service.

Ce contrat concerne :

- La capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique
- Le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- La gestion de la fourrière animale

Le contrat qui lie la commune à la SAS SACPA - Société Chenil Service arrive à échéance le 31 décembre 2021. Il convient donc de le renouveler.

Le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations énoncées dans le contrat est de 0,856 € HT par habitant et par an pour les communes de plus de 1 000 habitants, soit un montant total de 1 046,89 € HT pour une population de 1 223 habitants.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame la Maire à renouveler et signer le contrat avec la SACPA - Société Chenil Service concernant la capture et la gestion de la fourrière animale.

Rapports annuels d'activités 2020

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de la transmission des rapports annuels suivants :

- rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel.
- rapport du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal.
- rapport de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.
- rapport du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort.

Nous vous rappelons que les comptes rendus intégraux de tous les conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune :

www.laboussac.fr

Permis de construire et déclarations préalables accordés

SCEA LA COUVRIE – HARDY Stéphane,	44 rue de la Croix Bouessée	Installation d'une centrale photovoltaïque
OPEN ENERGIE pour LEGENDRE Michel	10 La Claye	Installation de 14 panneaux photovoltaïques
COLLET Sébastien	28 bis rue des Lavandières	Construction d'une piscine
DESCHAMPS Jessica	1 La Hublinais	Pose d'une deuxième fenêtre de toit sur toiture annexe
TREHEL Olivier	10 rue du Mont Saint Michel	Construction d'une piscine
DUINE Michel	Rue de landal	Division en vue de construire
GARCIA Anthony	22 rue de Fougères	Création de 4 fenêtres de toit
ALLOPÄU Nelly	11 Le Chesnay	Remplacement d'un portail
ADAM Murielle	7 rue de Fougères	Création et modification d'ouvertures en façades, pose de châssis de toit
DALIGAUT Yohann	8 Ter rue de la Gare	Remplacement porte de garage par porte de service
GORON Patrick	30 rue de la Croix Bouessée	Enduit sur le garage
CLEMENCEAU Antoine	12 Bis Le Chesnay	Installation de 8 panneaux photovoltaïques
PICAULT Mickaël	1 Bis Chemin de la Fléharderie	Extension d'un abri pour véhicule
SOUQUET Valentin	20 rue des Lilas-lotissement Le Grand Plantis	Construction d'une maison d'habitation
RABOURT Jean-Luc	29 rue de la Gare	Construction d'une maison d'habitation
ADAM Murielle	7 rue de Fougères	Création et modification d'ouvertures en façades, pose 2 châssis de toit
YVINEC Gwendal	2 rue des Lilas-lotissement Le Grand Plantis	Construction d'une maison d'habitation
BEDOUX Mathieu	6 rue de Landal	Construction d'une maison d'habitation
BIZEUL Mickaël	22 Quater rue de la Gare	Construction d'une maison d'habitation
JULLIEN Nathan	7 rue de Landal	Construction d'une maison d'habitation
PAWLIK Pascal	6 La Claye	Rénovation d'une maison avec création d'une extension et de 2 annexes.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le PLU, c'est quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui règlemente sur la commune les règles du développement du territoire.

C'est donc dans ce document que sont définies les règles de constructibilité. Il sert de cadre pour les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, permis d'aménager...)

A La Boussac, il date de 2011 et a donc besoin d'être révisé. Depuis dix ans, de nombreuses lois ont été votées (Grenelle, ALUR, Climat & Résilience...) et il est nécessaire de garantir un développement harmonieux du territoire.

Pour l'accompagner dans cette révision, la municipalité a mandaté le bureau d'études Prigent & Associés.

Depuis début septembre 2021, les élus et l'équipe pluridisciplinaire (urbaniste, environnementaliste, architecte, paysagiste...) ont commencé à élaborer la première étape qui consiste à dresser une photographie à un instant « t » du territoire aussi appelé **diagnostic territorial**.

Cette étape est à la fois partagée avec les élus mais également avec les habitants qui ont été conviés à un « atelier lecture de cartes » afin d'aborder leurs pratiques et usages du territoire communal mais également les forces, faiblesses et opportunités pour demain.



Les exploitants agricoles ont également été conviés pour un forum agricole qui a eu lieu le 18 novembre 2021. L'objectif était d'identifier l'ensemble des bâtiments agricoles mais également de travailler en tables rondes pour aborder les circulations agricoles, les points de blocages, les forces et faiblesses, et les orientations souhaitées pour demain...

Les habitants seront également conviés à deux réunions publiques :

- Présentation de la synthèse du diagnostic et du PADD mi-2022.

- Présentation du projet prêt à être arrêté en Conseil Municipal début 2023.

Le PLU concerne tous les habitants de La Boussac, à vous de vous l'approprier et de participer. Un registre est mis à disposition en mairie pour faire part de vos observations et suggestions jusqu'à l'arrêt du projet de PLU. L'approbation du PLU est prévue pour le début d'année 2024.

Déclaration clôtures et permis de démolir

Pose d'une clôture : une déclaration est nécessaire

Le Conseil Municipal, par délibération du 16 septembre 2021 a décidé de soumettre les clôtures à Déclaration Préalable (DP) sur l'ensemble de son territoire, afin entre autres, de préserver une certaine harmonie entre les différents projets, tout en cherchant la cohérence et la qualité.

Le fait de déposer une demande de DP en mairie, vous permet :

- D'être informé et d'être en conformité par rapport à la réglementation en vigueur
- D'éviter le développement du contentieux administratif ou civil

Il faut savoir que la demande n'est pas assortie de taxe.

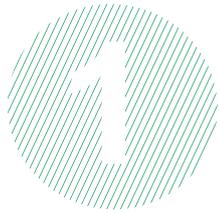
Qu'est-ce qu'une clôture ?

Il s'agit d'un moyen de délimiter les contours de sa propriété. Elles ne sont pas obligatoires, mais doivent être réalisées conformément au règlement en vigueur, afin d'être en association avec le bâti existant et le « paysage » de la rue. Elle peut être constituée de murs, portail, dispositifs à claire-voie, palissades, grillage, végétaux... Toutefois, sa hauteur et ses matériaux sont prédéfinis, par le règlement d'urbanisme et plus particulièrement en fonction du zonage, dans lequel votre propriété est située.

Pour démolir tout ou partie d'une construction, vous devez obtenir un permis

Le formulaire de permis de démolir permet de démolir tout ou partie d'une construction. Le Conseil municipal a délibéré le 16 septembre 2021 pour imposer le dépôt préalable d'une demande de permis de démolir avant toute démolition sur le territoire communal.

Si votre projet comprend une construction et des démolitions, vous pouvez faire une demande commune de permis de construire comprenant des démolitions.

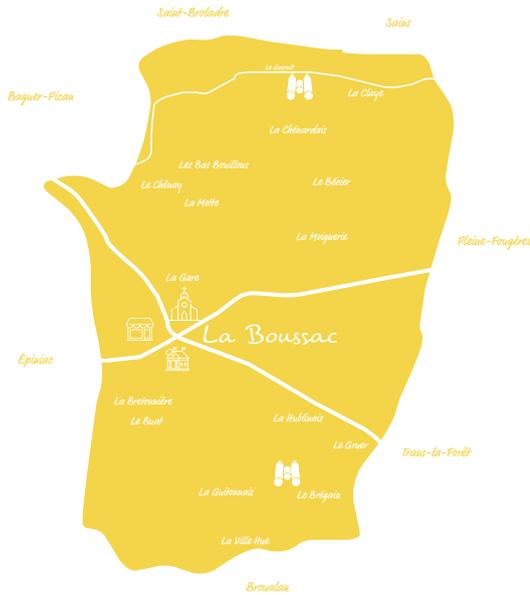


Le Plan Local d'Urbanisme

CONTEXTE de la révision

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

POURQUOI ? COMMENT ?

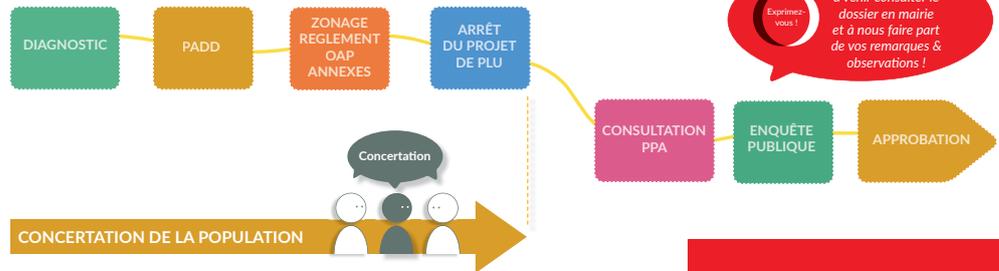


Les élus ont décidé d'engager la révision du Plan Local d'Urbanisme de La Boussac par délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2021 pour notamment

- Poursuivre la densification de l'habitat du bourg en respectant un développement harmonieux économique et social, d'environnement et d'urbanisme à court et moyen terme ;
- Traduire à l'échelle communale les orientations et objectifs des documents communautaires et supra communaux : SCoT, PCAET, PLH, PDU, SAGE
- Rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels dans une perspective de développement durable et de tenir compte des nouvelles préoccupations :
 - renouvellement urbain et développement de l'urbanisation,
 - habitat et mixité sociale,
 - diversité des fonctions urbaines,
 - transports et déplacements.
- Déterminer les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière :
 - d'habitat et d'équipements publics,
 - d'activités économiques, commerciales ou touristiques,
 - de sport, de culture.
- Conforter une armature équilibrée de services et d'équipements répondant aux besoins de proximité ;
- Répondre aux enjeux de l'intercommunalité ;
- Assurer une activité agricole confortée, prenant en compte les impératifs d'une gestion pérenne des espaces.

Le PLU est opposable aux autorisations d'urbanisme (*permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...*) et s'inscrit lui-même dans une hiérarchie de normes supra-communales qu'il doit prendre en compte et respecter.

LE CONTENU DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Rapport de présentation
Il expose le diagnostic de la commune, analyse l'état initial de l'environnement, présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, explique les choix retenus dans le PADD et la délimitation des zones.

Les annexes :
Elles contiennent des informations diverses (Services d'Utilité Publique, assainissement...)

PADD :
Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.



Le règlement :
Un règlement littéral qui détaille ce qu'il est possible ou non de réaliser à l'intérieur des différentes zones.
Un règlement graphique qui délimite les différents types de zones, sur l'ensemble du territoire communal (U, AU, A, N), ainsi que ses diverses dispositions (emplacements réservés...)

Les OAP :
Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui prévoient les actions et opérations d'aménagement à mettre en oeuvre par secteurs.

MODALITÉS DE CONCERTATION

- Un registre à disposition en mairie
- Des réunions publiques
- Des articles dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la commune
- La réalisation de panneaux d'exposition expliquant la procédure

Vous voulez en savoir plus ?
Rendez-vous en mairie au service urbanisme.

Contact
Mairie de La Boussac
13 rue du Mont Saint Michel
35 120 La Boussac

Tél : 02 99 80 01 23
Email : mairie@laboussac.fr
http://www.la-boussac.fr

URBANISME

CONTEXTE

Panneau pocket

Depuis quelques mois, votre mairie utilise un nouveau système, simple et efficace, pour transmettre des informations ou des alertes à ses habitants sur leur téléphone portable.

Il vous suffit de télécharger l'application Panneau Pocket à partir de l'Apple Store ou Play Store, de désigner La Boussac en tant que favori et vous recevrez désormais une notification chaque fois que votre mairie lance une information. Par nature, ces informations seront très brèves : annonce d'une manifestation, d'un événement, alerte météo. Les messages peuvent vous renvoyer sur le site Internet de la commune pour plus de détails.

C'est gratuit et il n'y a aucune donnée personnelle à transmettre. Alors n'hésitez pas, faites le test !

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

100% anonyme, gratuit et sans publicité

Disponible sur **Play Store** (Android), **App Store** (Apple) ou **AppGallery** (Huawei)

Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



Suivez l'actualité et les alertes de votre Commune avec l'application gratuite **PanneauPocket** ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr

Disponible gratuitement sur   



Renforcement défense incendie

Conformément au Règlement Départemental de Défense extérieure contre l'incendie, la commune a procédé au renforcement de la défense incendie, et a mandaté l'entreprise Véolia pour la pose de six nouveaux poteaux incendie dans les secteurs suivants :

- la Claye
- rue de la Croix Bouéssée (2 poteaux)
- rue des Lavandières
- La Croix Enfrie
- rue de la Gare, après le passage à niveau, à la sortie de l'agglomération.

Ces travaux, d'un coût de 19 596.49 € HT, ont bénéficié d'une subvention DETR de l'Etat (au taux de 40 %) d'un montant de 7 838.60 €.



Sécurité rue de Fougères



Pour sécuriser l'accès piéton rue de Fougères, les agents techniques ont posé des potelets sur un côté de la rue.

Arthur et Zoé

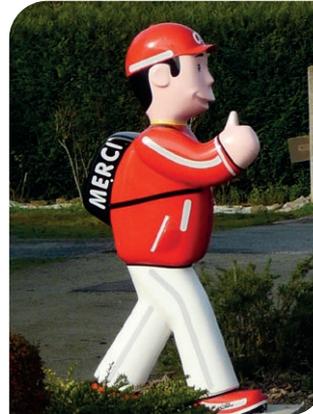
Ce sont les prénoms des deux figurines de grande taille qui sont installés aux abords de l'école. Le but : faire ralentir les automobilistes.

Grâce à leur grande taille et à leurs couleurs vives, ils sont visibles de loin.

Zoé est vêtue d'un blouson jaune, d'un bandeau jaune sur la tête et d'un pantalon mauve.

Arthur, lui, a un blouson rouge, une casquette rouge et un pantalon blanc.

Le but de cette signalétique, complémentaire à celle existante, est d'attirer avec humour le regard des automobilistes, de les inciter naturellement à la prudence et à ralentir d'avantage à l'approche des passages protégés fréquentés par les écoliers et leurs parents et ainsi d'augmenter la sécurité de ces derniers.



Travaux d'entretien à l'école

Pendant les vacances d'été, la garderie a été repeinte. L'ancienne peinture était abimée en certains endroits et elle gardait des traces des travaux réalisés précédemment.



AVANT



APRÈS

Voirie

Enrobé à chaud entre le Bézier et Ville Gouis.

Curage et délimitage des accotements de la rue de Landal à La Ville Junan



Événements

Maisons fleuries

La commission « Aménagement - cadre de vie » et les membres du jury se sont retrouvés le 21 juillet pour sillonner la commune et apprécier le travail de fleurissement et d'embellissement réalisé par chacun et chacune.

C'est le vendredi 15 octobre en présence de Madame Le Maire et des membres du Conseil Municipal que la remise des prix a eu lieu. Afin de remercier les participants, chacun s'est vu remettre une fleur ainsi qu'un diplôme.

Ce moment convivial s'est clôturé par un temps d'échange autour d'un apéritif dinatoire.

Le palmarès 2021 ci-dessous :

1er prix :

M et Mme FEILLET Danielle
4 Le Brégain

2ème prix :

M et Mme SARAZIN Jean
4, Les Touchais

3ème prix :

Mme BRIAND Berthe
8, rue de la Gare

4ème prix :

M et Mme TREHEL Laëtitia
3, Lourmelet

5ème prix :

Mme GLEMOT Paulette
5, La Guittonnais

6ème prix :

M et Mme JAN Pierre
3, La Couaplais

7ème prix : (2 ex-aequos)

Mme PIGEON Bernadette
27, rue des Lavandières

M et Mme VITASSE Frédérique
La Herpedais

8ème prix :

M et Mme DESLANDES Raymond
3, Le Prieuré

9ème prix :

M et Mme LENORMAND Claudine
1, La Couaplais

Félicitations !

Une réflexion est en cours par les membres de la commission pour faire évoluer ce concours l'année prochaine.



Matinée citoyenne

La première matinée citoyenne s'est déroulée le vendredi 22 octobre 2021. C'est après un bon café chaud et des viennoiseries qu'une dizaine de bénévoles a participé au nettoyage du cimetière en vue de la Toussaint. Merci à eux.

Nous espérons vous retrouver l'année prochaine pour d'autres actions.



Centre Communal d'Action Sociale

REPAS DU DIMANCHE 3 OCTOBRE

Après plusieurs mois sans avoir pu partager un moment de convivialité, 90 personnes munies du passe sanitaire, se sont retrouvées dimanche 3 octobre pour le repas annuel du C.C.A.S. offert aux aînés de la commune âgés de 70 ans et plus.

Le dernier avait eu lieu en février 2020 juste avant le 1er confinement.

Ce moment de rencontre a pu permettre à chacun et à chacune de se retrouver dans une ambiance agréable.

Madame le Maire accompagnée des membres du CCAS et du Conseil Municipal a accueilli les

invités dont Monsieur André GENOUVRIER, 98 ans et Madame PIGEON Rosalie, 94 ans qui étaient les doyens de l'assemblée. Ils ont été mis à l'honneur et sont repartis avec un petit présent.

Une distribution de colis aura lieu auprès des personnes âgées de plus de 85 ans.



Espace sans tabac aux abords de l'école

Pour lutter contre le tabagisme auprès de l'école, il a été décidé, en conseil municipal, de créer deux espaces sans tabac.

C'est une décision de prévention qui vise à réduire l'influence et l'impact des fumeurs aux abords de l'école.

Deux zones labellisées « espaces sans tabac » sont donc créées sur les lieux d'attente situés à l'entrée de l'école publique, rue de Fougères et allée de l'École. Ce label « Espace sans tabac » est développé par la ligue contre le cancer en partenariat avec les municipalités.

Une convention a été signée entre le Comité d'Ille et Vilaine de la Ligue contre le cancer et la mairie afin d'être dans une démarche de prévention de la santé et de l'environnement.

Cette interdiction est étendue au plateau multisports et cela afin de respecter le décret n° 2015-768 du 29 juin 2015 qui impose l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux.

L'officialisation de cet « espace sans tabac » aux abords de l'école a eu lieu le lundi 22 novembre, mois consacré chaque année au mois sans tabac et ce en présence de M. BOURGUET, président de « la Ligue contre le cancer », Mme PRIOUL, administratrice, Mme Delphine MISERIAUX, chargée de la mission prévention et promotion du dépistage.

Les élèves de CM1/CM2 qui abordent ce sujet en classe ainsi que Mme GAMAND, leur institutrice, ont été associés à cette manifestation. Ils ont par ailleurs eu une intervention en classe le mardi 16 novembre.



Ecole

L'école publique accueille à la rentrée 125 élèves répartis en 6 classes.

L'équipe pédagogique est constituée de :

Madame TOULLIOU	TPS / MS
Madame LAITU	PS / GS
Monsieur STEPHAN	CP
Madame PIOT	CE1/CE2
Madame BÉNARD	
(décharge administrative le mardi)	
Madame AUROUX	CE2
Madame GAMAND	CM1 / CM2

Madame RACAPÉ, nommée à sa demande dans une autre école, est remplacée par Mme AUROUX.

Après 24 ans passée en Ardèche, Mme AUROUX a rejoint la Bretagne. Elle a enseigné pendant deux ans à l'école publique Jean LEGATELOIS à

Les effectifs de l'école sont répartis de la manière suivante :

TPS / MS	23 élèves
PS / GS	20 élèves
CP	17 élèves
CE1 / CE2	17 élèves
CE2	19 élèves
CM 1 / CM2	29 élèves

Les horaires de l'école sont identiques à ceux de l'année scolaire dernière à savoir :

Lundi	
Mardi	08 h 45 – 12 h 15
Jeudi	14 h 00 – 16 h 30
Vendredi	

SAINT-MALO avant de rejoindre en septembre, l'école publique de notre commune. Elle enseigne en classe de CE2.

Mme AUROUX se réjouit d'avoir rejoint l'équipe enseignante de LA BOUSSAC qui l'a très bien accueillie et accompagnée à son arrivée.



Mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2017, les deux services à la cantine sont maintenus selon la même organisation : 1er service 12h15 à 13h00 pour les maternelles et les C.P. ; 2ème service de 13h00 à 13h45 pour les autres classes.

Le protocole sanitaire que nous impose la COVID-19 est maintenu. Les règles fondamentales que sont la notion de groupe « classe », la distanciation, la désinfection, l'aération des locaux sont appliquées aussi bien à la cantine qu'à la garderie.

Côté personnel communal, sur le temps scolaire, l'équipe est composée de :

- Mme Audrey PETIPA
- Mme Catherine POLGE

Sur les temps périscolaire, l'équipe est constituée de : (de gauche à droite sur la photo ci-contre)

- Mme Martine LEGROS,
- Mme Audrey PETIPA (garderie le matin et 1er service à la cantine municipale)
- Mme Catherine POLGE (garderie le matin)
- M. Sébastien ROUPIE
- Mme Manon DESVAUX (a remplacé Mme Nelly LAVOCAT partie en retraite)
- Mme Christiane RACINNE
- Mme Sandrine BLIÉ (remplace Mme Annie MONSIMET)

Petit rappel : vous pouvez joindre directement la garderie et la cantine par téléphone. Vous trouverez les horaires et les numéros correspondants dans les renseignements utiles.

Projet pédagogique Classe CM1 - CM2

La classe de CM1/CM2 de Mme GAMAND a participé à l'opération «élève ton blob» initiée par le CNRS de Toulouse et le CNES.

Comme 4500 classes de France, du CE2 à la terminale, les élèves ont réalisé 2 expériences identiques à celles réalisées par Thomas Pesquet dans la station spatiale internationale.

Dans une première expérience, un blob a été réveillé puis observé pendant une semaine lorsqu'il se déplaçait pour explorer un milieu dépourvu de nourriture.

Dans une deuxième expérience, un blob a été réveillé puis observé pendant une semaine lorsqu'il se déplaçait pour se nourrir.

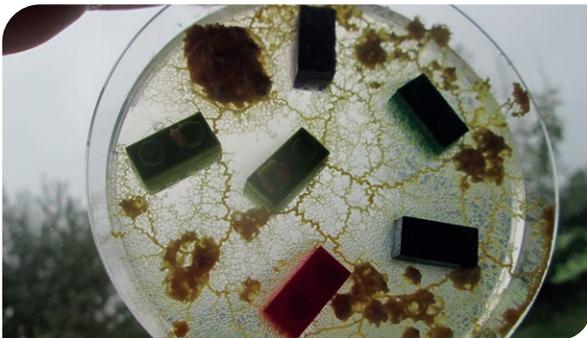
Les résultats obtenus sont en cours d'analyse au CNRS et comparés aux résultats obtenus par Thomas Pesquet.

Les élèves ont découvert le blob, un être vivant unicellulaire incroyable et passionnant, et ont appris plein de choses sur le métier d'astronaute.

Ils ont eu la chance de recevoir 2 journalistes de TV Rennes et d'être les héros d'un bref reportage télévisé !



Le blob réussit à éviter des obstacles pour se nourrir



Manipulation du blob par un élève qui le transfère sur une gélose neuve avant de le nourrir



Réveil des blobs dans l'ISS par Thomas Pesquet (photo téléchargée sur le site du cnes)



Naissances



Lucas RICHEUX	8 Ter Le Gruer	né le 13 août 2021 à Saint-Malo
Youenn DUFEIL	6 rue de la Gare	né le 13 août 2021 à Saint-Malo
Hugo ROSSARD PICARD	1 la Lande du Fresne	né le 8 novembre 2021 à Saint-Malo
Charly BUSNEL	1 la Couture	né le 23 novembre 2021 à Saint-Malo

Décès



Madame Marie-Thérèse BERTRAND veuve LEBELTEL	16 le Chesnay	le 16 juillet 2021 à Combourg
---	---------------	-------------------------------

ACCA - Association Communale de Chasse

Cette nouvelle saison compte 53 adhérents, celle-ci est déjà bien entamée ; nous avons prélevé à ce jour 15 chevreuils, 7 sangliers. Les objectifs ne sont pas encore atteints, en effet 34 chevreuils nous ont été attribués pour cette saison, dont 4 à deux chasseurs désignés par le bureau de l'association pour le tir à l'arc.

Au cours de celle-ci, des cartes temporaires pour la chasse aux petits gibiers sont toujours disponibles à la boulangerie TOSTIVIN au prix de 12 €. La chasse au lièvre est fermée sur la commune cette saison.

Pour l'ensemble de ces prélèvements et ceux à venir des règles bien précises sont appliquées, sur des secteurs prévus par les membres du bureau de l'ACCA et sous leurs responsabilités. Lors de chaque rassemblement, des consignes de chasse sont systématiquement indiquées à tous les participants.

Nous souhaitons vous rappeler que la régulation permet de limiter les dégâts causés aux récoltes et de limiter les risques de collisions sur nos routes de plus en plus fréquentées.

L'ACCA reste comme toujours à votre écoute en cas de dégâts. En effet, nous resterons solidaires avec les agriculteurs qui subissent les dégâts dus à la population de sangliers et veillerons à se rassembler et à intervenir dans les meilleures conditions.

Nous espérons que la saison de chasse se déroulera dans de bonnes conditions pour

les chasseurs ainsi que pour les habitants de la commune.

Le bureau et toute l'équipe profitent de l'occasion pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2022 !

Composition du bureau saison 2021-2022 :

Président	M. Stéphane HARDY
Vice-Président	M. Eugène COEURU
Secrétaire	M. Joël SEGURA
Trésorière	Mme Lisa PUNELLE
Membres	M. Kevin BAUDRY, M. Freddy GUÉRIN.



Liens d'Amitiés LA BOUSSAC / LEDE - OORDEGEM

Après une pause forcée due à la crise sanitaire, l'assemblée générale de notre association a enfin pu se dérouler le 10 décembre 2021 et a permis de fixer les prochaines animations :

- Vente de chocolats belges pour les fêtes de fin d'année
- Repas choucroute le dimanche **6 mars 2022**
- Déplacement à Lede les **8, 9 et 10 juillet 2022**.

Ce voyage, initialement prévu en 2020, devrait pouvoir se tenir l'année prochaine. Une visite de Lede et d'Anvers, 2ème plus grande ville de Belgique connue pour son port et ses diamantaires, est prévue. Les participants seront hébergés en famille d'accueil, ce qui permet d'échanger et de mieux se connaître

et ainsi renforcer les liens d'amitiés entre nos deux communes.

Comme en 2017, un groupe de cyclistes organisera un raid en vélo entre les deux communes. Ils partiront quelques jours plus vite en éclaireurs afin de parcourir les 610 kilomètres qui séparent LA BOUSSAC d'OORDEGEM, les autres personnes les rejoindront en autocar. Les inscriptions sont à prendre auprès des membres du bureau pour participer à ce séjour en région flamande.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour 2022. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le bureau



La Paroisse Kermesse de Landal

Les années 2020 et 2021 resteront dans nos mémoires. La covid 19 suivie des confinements a bouleversé et changé notre façon de vivre. Vu le contexte sanitaire, nous avons été dans l'obligation d'annuler à nouveau la kermesse de Landal en 2021.

Par contre, le repas de la Sainte Cécile a pu se dérouler à la salle des fêtes le 21 novembre dernier et a rassemblé une centaine de participants dans une ambiance conviviale et amicale. Un grand merci aux bénévoles grâce à qui cette manifestation a pu avoir lieu.

Le comité de kermesse a décidé de relancer ces manifestations conviviales en 2022.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain **le dimanche 7 août 2022** devant le château de Landal (bien sur si la crise sanitaire évolue favorablement)

En attendant, prenez bien soin de vous.

Meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette nouvelle année 2022.

Dates à retenir :

- **Dimanche 7 août 2022** : kermesse de Landal
- **Dimanche 20 novembre 2022** : repas de la Sainte Cécile à la salle des fêtes

Le comité organisateur





Après une période pour le moins compliquée pour toutes les associations, la rentrée de l'Amicale Laïque a enfin pu se tenir normalement le 22 septembre dernier avec notre traditionnelle assemblée générale.

Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Charlène YSABEL dans notre effectif qui s'établit à 20 membres à ce jour.

Nous souhaitons aussi remercier Mme Claire RACAPE, institutrice et membre actif de l'Amicale qui a quitté l'école et notre commune cette année pour relever un nouveau challenge dans un autre établissement. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

Si vous êtes intéressés par notre action pour l'école publique, n'hésitez pas à venir nous rencontrer tout au long de l'année, osez et n'ayez pas peur de pousser la porte de l'association, nous avons toujours besoin de membres.

Après vote en assemblée, le bureau reste inchangé :

Présidente	M ^{me} ESPARON Sandrine
Vice-Présidente	M ^{me} LOIZEAU Hanitra
Secrétaire	M. BRIENS Luc
Trésorier	M. PIRON Vincent

Comme vous le savez tous, la crise sanitaire qui nous touche est en bonne voie d'être éradiquée (en tout cas nous l'espérons !) grâce aux vaccins efficaces ainsi qu'au civisme de chacun d'entre nous en respectant toujours les gestes barrières et la distanciation.

Nos enfants de moins de 12 ans qui fréquentent l'école ne sont pas encore tous vaccinés. Nous n'avons donc pas encore le droit de tous nous rassembler parents et enfants scolarisés dans un espace clos. C'est pourquoi la fête de Noël 2021 n'a toujours pas pu se tenir normalement dans la salle des fêtes et nous le regrettons. Néanmoins, nous tenions à maintenir l'esprit de fête à l'intérieur de l'école et chaque enfant a pu partir en vacances avec une surprise et des friandises laissées par le Père Noël qui n'oublie personne, même en ces temps difficiles.

Bravo aussi à tous les gagnants de la tombola qui ont remporté une bûche de Noël ou une bourriche d'huîtres pour les fêtes. Nous souhaitons

remercier ici tous les participants qui ont ainsi contribué à l'action du Père Noël.

Rappelez-vous l'année dernière nous ne savions quelles seraient les mesures à respecter, les positions à adopter pour notre repas Réunionnais qui est notre rendez-vous phare de l'année. Pendant deux longues années, nous n'avons malheureusement pas réussi à organiser ce rendez-vous très important pour toute notre équipe car il est notre principal pourvoyeur de bénéfices qui nous permet de proposer et financer des activités ou du matériel pour l'école.

Pour 2022, nous souhaitons être résolument optimistes et c'est pourquoi nous vous proposons de préparer notre repas Réunionnais sous la forme de vente à emporter le 19 mars 2022. Retenez cette date, vous aurez ainsi la possibilité de partager ce repas convivial chez vous à domicile et en toute sécurité.

(l'organisation de cet évènement dans la salle des fêtes n'étant pas encore possible car beaucoup de familles viennent avec leurs enfants).

Nous souhaitons aussi que cette année soit l'année du renouveau, c'est pourquoi nous tenterons d'organiser une animation dans l'esprit des «vendredis ludiques» (venue d'artistes pour un spectacle gratuit organisé un vendredi après-midi après la classe) courant avril 2022 (probablement le 29 avril). Nous vous tiendrons informés suivant l'évolution des mesures sanitaires à respecter en ce début d'année, nous réfléchissons aussi à des alternatives en plein air (découverte d'activités sportives...).

Enfin, la fête de l'école est aussi envisagée avant les vacances d'été, c'est pourquoi nous souhaitons déjà vous donner **rendez-vous le samedi 18 juin 2022** pour partager un bon moment avec vous et vos enfants et fêter l'arrivée de la saison estivale et la fin de l'année scolaire.

Nous tenons à vous remercier par avance, vous les Boussacais et tous les parents d'élèves qui grâce à votre participation à nos manifestations, nous permettez de concrétiser de nombreux projets pour l'école de La Boussac !

En 2021, malgré une année vierge en manifestations, nous avons financé l'achat de nombreuses enceintes bluetooth pour les différentes classes de l'école.

Enfin, nous souhaitons remercier particulièrement la commune de la Boussac et la région Bretagne en partenariat avec la communauté de communes qui nous manifeste son soutien par une subvention exceptionnelle de 300 € cette année dans le cadre du Pass Asso, ainsi que le comité des fêtes pour le don du costume de Père-Noël.

Tous les membres de l'Amicale Laïque vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2022, que celle-ci marque enfin la sortie du tunnel pour retrouver une vie normale faite de bonheur et de partages, en attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

L'équipe des Amicalistes.

Section locale des Anciens Combattants

C'est avec un retard important, dû à la crise sanitaire, que s'est déroulée l'assemblée générale de l'association le 8 septembre 2021 en présence de Madame le Maire et d'une vingtaine de membres. Les rapports moral et financier ont été approuvés à l'unanimité ainsi que la reconduction du tiers sortant.



Le jeudi 11 novembre 2021 était célébrée la commémoration de la victoire et de la paix et de l'hommage à tous les « morts pour la France » des conflits anciens ou actuels. Pour la première fois depuis la pandémie de Covid, le public et les membres du conseil municipal ont pu assister à cette cérémonie.

Après un mot d'introduction du Président, Madame le Maire a retracé un bref historique du monument dont c'est le centenaire cette année, puis a donné lecture du message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants. Elle a également donné lecture de la liste des soldats « mort pour la France » au cours de l'année 2021.

Après le dépôt de gerbes, la sonnerie aux morts a retenti ainsi que la Marseillaise pour conclure cette cérémonie.



La municipalité nous a offert le vin d'honneur à la mairie. Les membres de l'association se sont ensuite retrouvés au restaurant le Point G à Saint Broladre pour partager ensemble un repas et enfin se retrouver et renouer des liens.

Pour la première fois, la section s'est rassemblée devant le monument aux morts, le 5 décembre, pour la Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

La prochaine assemblée générale est fixée au **mercredi 26 janvier 2022 à 15 heures** à la salle des fêtes. Vous êtes cordialement invités à y participer. Nous vous souhaitons à toutes et tous une très bonne et heureuse année 2022. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Bureau

J'ai deux notes à vous dire

Grosse rentrée musicale pour J2n à La Boussac cette année
L'école de musique « J'ai 2 notes à vous dire » enseigne :

- **Le mardi** : guitare
- **Le mercredi** : chant, éveil musical et batterie
- **Le jeudi** : piano
- **Le samedi** : guitare

Rendez-vous à prévoir :

La grande audition :
dimanche 11 juin 2022

Les portes ouvertes :
dimanche 11 septembre 2022

Tous renseignements :

jai2notesavousdire@gmail.com

Tél. 06 81 88 91 04

Facebook : J'ai 2 notes à vous dire



Club de l'Amitié LA BOUSSAC



Après une longue période de confinement, le Club de l'Amitié a pu, sur le second semestre 2021, reprendre ses activités habituelles le 1er et 3ème jeudi du mois pour belote, divers jeux de société, fêtes d'anniversaire, parlottes et petit goûter entre amis.

Le 2 octobre 2021, le repas de secteur animé par « Ginette et ses âneries » a permis de se retrouver avec les autres clubs pour un bel après-midi de convivialité et de gaîté enfin retrouvées.

L'assemblée générale 2021 a réuni 80 adhérents sur 148 et permis de présenter les nouvelles activités telles que :

- la gym le lundi,
- le loto ou gai savoir le 2ème mardi du mois, -
- la danse en ligne le 3ème mardi du mois,
- le bowling le dernier mardi du mois,
- la marche nordique adaptée tous les vendredi matin, pour être en forme.

La fin d'année a été riche de rencontres avec le spectacle de Jean Piépié à Saint Domineuc le 29 novembre. Le 1er décembre, « une journée pas comme les autres » à Mauron et Josselin a réuni plus de 75 adhérents, tous ravis du spectacle matinal suivi du repas et d'un après-midi dansant.

Et enfin le 11 décembre, le repas annuel du Club a connu comme toujours une excellente participation de nos adhérents. L'animation de Christian FELIE, humoriste de talent, nous a fait passer un joli moment de rire et de bonne humeur.

Nos adhérents ont reçu ou recevront très prochainement le programme 2022, à retenir entre autres la date du **4 mai 2022** pour une journée découverte de Fougères.

Repas cantonal du 2 octobre 2021 à Pleine-Fougères



Comité des fêtes

Après quelques années d'absence, une équipe de volontaires a décidé de recréer un comité des fêtes afin de redynamiser la vie de la commune.

Le bureau est ainsi constitué:

Présidente	M ^{me} SEVESTRE Marie-France
Vice président	M. SEVESTRE Christian
Trésorier	M. LOIZEAU Cyrille
Secrétaire	Mme MOULIN Pascaline

La première action était l'organisation d'un marché de Noël le 18 décembre 2021.

D'autres animations seront envisagées dans les mois à venir. Toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre seront les bienvenues.



ZUMBA pour TOUS à la BOUSSAC

Cette fois c'est parti pour une année complète de remise en forme toujours avec la bonne humeur de notre coach sportive Camille.

Les cours, toujours dispensés le mardi soir, ont retrouvé des participantes très motivées.

RAPPEL des horaires :

- un cours Zumba Kids de 17h30 à 18h15
- un cours Adulte Zumba de 18h15 à 19h00
- un cours Adulte Zumba Strong de 19h à 19h45

Vous pouvez encore venir nous rejoindre pour 45 mn de bonne humeur, n'hésitez pas !

Pour plus d'informations merci de contacter Mme LAURENT Véronique : 06 60 51 83 97 - veroniquelaurent35120@gmail.com



YOGA

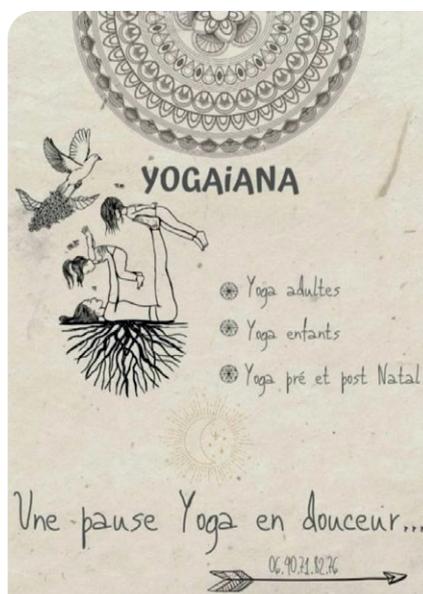
«Le « yoga » ne change pas seulement la façon dont nous voyons les choses, il transforme la personne qui voit.»

Yoga Iyengar

HORAIRES:

- Lundi matin: La Boussac (10h-11h30) adultes
- Lundi soir : La Boussac (19h-20h30) adultes
- Mardi matin :Trans-la-forêt (10h-11h30) adultes
- Mardi soir: Trans-la-forêt (19h-20h30) adultes
- 1 Mercredi matin sur 2*: Epiniac (10h-11h) ENFANTS
- Jeudi matin: La Boussac (10h-11h30) adultes
- Vendredi matin : La Boussac (10h-11h30) adultes

* Le Mercredi des semaines impaires



**Tous renseignements :
Mathilde Paris : 06 40 71 82 76**

L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

L'association a tenu son assemblée générale à Pleine-Fougères le 18 novembre. Monsieur le Maire Louis Thébault était présent ainsi que les représentants communaux de Trans la Forêt et de Vieux-Viel, les membres et les sympathisants.

Nous remercions tous nos donneurs fidèles !
Soyons généreux : offrons notre sang !

La prochaine collecte de sang aura lieu à Pleine Fougères le **mardi 22 mars 2022**.

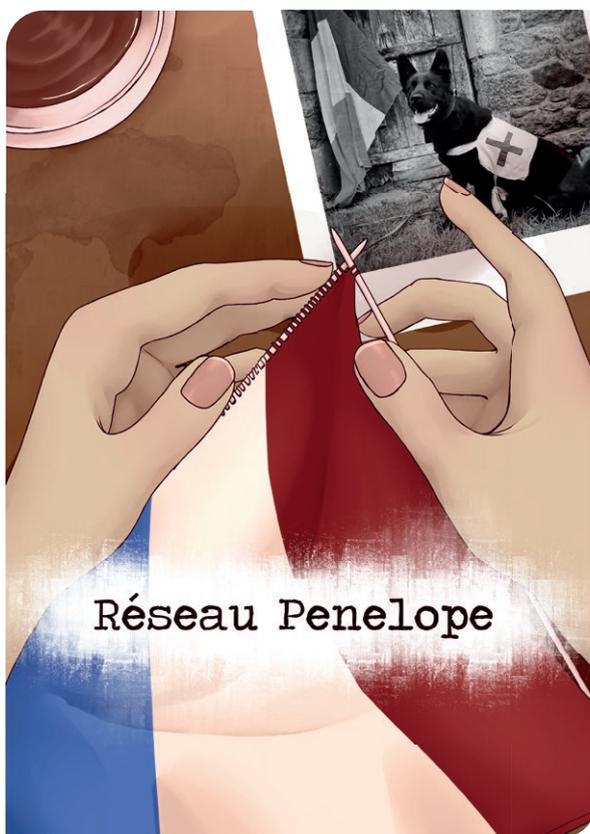
Vous pourrez prendre rendez-vous 10 jours avant sur don du sang (rubrique mon rendez-vous).

Pour tout renseignement, adressez-vous à un membre ou téléphonez au 06 62 42 54 36.

L'amicale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



THEATRE DE LA BAIE



Après une année blanche pour cause d'épidémie, la troupe Adultes du Théâtre de la Baie s'est remotivée dès le mois de septembre avec l'envie de monter sur scène.

Reprenant la tradition de réserver les premières représentations pour La Boussac, la troupe jouera sa nouvelle pièce le week-end du 2-3 avril dans la salle des Fêtes.

«Réseau Pénélope» est une création originale, une pièce écrite par Stéphanie Gefflot-Le Gleut en collaboration avec Elisabeth Bourdin.

L'histoire : Pendant la guerre 39-45, dans le café du village de Broutran, les hommes vont et viennent, commentent les événements. Les femmes, elles, tricotent en attendant le retour des soldats prisonniers, discutent et peu à peu vont créer un réseau ...

Une période triste mais traitée sur le ton de la comédie !

Médiathèque de La Bousac

La navette fonctionne :

Vous avez dû recevoir le « guide du lecteur » dans votre boîte aux lettres. Ce guide permet à tous les habitants de la communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel d'accéder à l'ensemble des collections des médiathèques du territoire : 60 000 ouvrages (revues, contes, romans en gros caractères, policiers, science fiction, albums, biographies, BD , documentaires) et plus de 6000 CD et DVD . En pratique, vous pouvez continuer à fréquenter votre médiathèque comme auparavant et emprunter sur place (inscription gratuite sur présentation d'une pièce d'identité valide), vous pouvez également réserver des livres ou des CD ou des DVD sur le portail numérique (www.lire-en-baie.bzh), ils seront livrés à votre bibliothèque qui vous préviendra de leur arrivée.

La navette fonctionne depuis début octobre. Vous pouvez réserver jusqu'à 3 documents. Et vous pouvez toujours emprunter à votre médiathèque 15 documents, 4 CD, et 4 DVD et cela pour 4 semaines.

Animation « les Loups-Garous » :

Vendredi 29 octobre l'animation « Les Loups Garous de Thiercelieux » organisée par Fanny a eu un vif succès. Environ 15 enfants ont participé au jeu faisant preuve de sérieux et de concentration dans la bonne humeur. Le goûter qui a suivi (fourni par la mairie) a été également apprécié.

Mois du film documentaire :

Cette année, la projection de films documentaires a pu reprendre dans le cadre de l'évènement national « le mois du film documentaire ». Plusieurs projections ont pu

avoir lieu : « Tous nos vœux de bonheur » de Céline Dréan au Vivier-sur-Mer, « Mes 15 ans dans ma chambre » de Marie-Pierre Jaury et Charlotte Ballet-Baz à Dol-de- Bretagne, « Akeji, le souffle de la montagne » de Corentin Leconte et Mélanie Schaan à Roz-sur-Couesnon, « Les autres chemins » d'Emmanuelle Lacosse à Saint-Broladre, « Petit Samedi » de Paloma Sermon-Daï à Pleine-Fougères, « Douce France » de Geoffrey Couanon à Bagger-Pican, et « 143 rue du désert » de Hassen Ferhani le dimanche 28 novembre à la salle des fêtes de la Bousac.

En résumé, un programme varié et de qualité, des séances gratuites, nous y reviendrons dans le prochain journal de la commune.

Appel à bénévoles :

Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux bénévoles pour :

- couvrir les livres
- tenir les permanences
- participer au choix des livres, des DVD, des magazines
- proposer, préparer et participer à des animations selon vos envies et vos disponibilités.

Les horaires :

Mercredi : 10 h30 à 12h30

Vendredi : 16h30 à 18h

Samedi :10h à 12h

Et pendant les congés scolaires :

Mercredi : 10h30 à 12 h

Vendredi : de 17 h à 18 h

Téléphone : 09 67 70 60 11

Mail : gallothequelaboussac@orange.fr

Les bénévoles : Béatrice, Clarisse, Christine, Didier, Eliane, Fanny, Françoise.



Redevance Incitative pour les déchets.

Mise en place sur tout le territoire de la communauté de communes en 2024

« Pourquoi une redevance incitative ? »

Dans le cadre de sa compétence collecte et gestion des déchets, et afin de respecter la législation, la Communauté de communes a décidé de modifier le service de collecte des déchets ménagers et du tri sélectif à partir de 2023, et d'assurer le financement de ce service par la mise en place de la redevance incitative à partir de 2024 pour l'ensemble des usagers du service, ceci dans le but de réduire la production de déchets ménagers.

Quel est l'enjeu ?

- Répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015
- Encourager à mieux trier les déchets
- Appliquer un système de facturation plus juste et équitable
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers

Quelle est la définition de la redevance incitative ?

La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets. Cette redevance n'est pas un nouvel impôt, mais vient remplacer l'actuelle redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

La redevance incitative sera plus juste que les taxes actuelles puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers. La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle de notre communauté de communes.

Quand et comment la redevance incitative sera déployée ?

- 2022 : Enquête au niveau de tous les usagers de notre communauté de communes pour sensibiliser et répondre aux futurs besoins.
- 2023 : Mise en place du dispositif de la redevance incitative physiquement sur le territoire.
- 2024 : Dispositif déployé en totalité.



Une enquête à destination des usagers

Lors du Conseil communautaire du 17 juin 2021, l'assemblée délibérante a voté l'**harmonisation du mode de financement du service par la mise en place d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères au 1er janvier 2024, accompagnée d'une incitation à diminuer la production d'ordures ménagères et d'un encouragement aux gestes de tri.**

Afin d'échanger avec vous sur les changements à venir, **des ambassadeurs viendront à votre rencontre.**

A votre domicile ou lors de permanences, ils présenteront en détail le projet engagé par la Communauté de communes, et collecteront auprès de vous les informations nécessaires à l'évolution du service.

Ces ambassadeurs seront un relais important pour vous informer et répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à les solliciter !

0 805 691 343

Ce numéro vert est nouveau et
GRATUIT!

Il est à votre disposition pour tout renseignement relatif au service de collecte des déchets.

Le geste de tri se simplifie

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le sac / bac de tri jaune aux côtés des emballages en métal, en papier et en cartonnets.

Pour les autres emballages en plastique, faute de savoir comment les valoriser, nous devons les jeter avec les ordures ménagères. À partir du 15 novembre, le geste de tri se simplifie, vous pourrez mettre tous vos emballages ménagers dans votre sac / bac de tri jaune.

En pratique :

C'est un emballage ?

Déposez-le dans le sac / bac de tri jaune. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

Pour **connaître les nouvelles consignes de tri**, n'hésitez pas à consulter le site www.ccdol-baiemsm.bzh ou le Facebook de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À TRIER
 POTS ET BOCAUX EN VERRE
 BOUTEILLES EN VERRE

À TRIER
 TOUS LES PAPIERS
 BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON
 EMBALLAGES EN METAL
 BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

NOUVEAU
 TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

À TRIER
 À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR INDIVIDUEL OU COLLECTIF
 EPLUCHURES, MARC DE CAFÉ, COQUILLES D'ŒUFS
 MOUCHOIRS, ESSUIS-TOUT

À JETER
 OU À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE. UN DOUTE ? CONTACTEZ VOTRE COLLECTIVITÉ.
 VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE
 OBJETS
 ORDURES MÉNAGÈRES

Déchèteries Dol-de-Bretagne et Pleine-Fougères

Nous vous rappelons que la communauté de communes a mis en place au 1er Janvier 2019 un contrôle d'accès par badge sur les 2 déchèteries communautaires situées à Dol de Bretagne et Pleine Fougères. **L'accès aux déchèteries se fait par carte d'accès uniquement.**

DOL-DE-BRETAGNE

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Mardi	8h-12h (Professionnels uniquement)	14h-17h (18h en été)
Mercredi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	8h-12h (Professionnels uniquement)	14h-17h (18h en été)
Samedi	9h-12h	14h-17h (18h en été)

PLEINE-FOUGERES

Attention nouveaux jours et horaires d'ouvertures

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Jeudi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Vendredi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Samedi	9h-12h30	14h-17h (18h en été)

Breizh Bocage a 10 ans !

Qu'est-ce que Breizh bocage ?

Depuis 10 ans, le programme Breizh bocage vise à reconstituer un maillage bocager permettant notamment d'améliorer la qualité de l'eau et de préserver la biodiversité. Financé par la Communauté de communes, l'Union européenne, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne, il permet la mise en œuvre de travaux bocagers, comprenant la création et la restauration de haies ainsi que leur entretien.



Pourquoi travailler à la reconstruction du bocage ?

Ce 21^{ème} siècle est le siècle du changement climatique et de la 6^{ème} extinction de la biodiversité. Ce changement climatique entraîne une augmentation des phénomènes intenses, tels que des épisodes de pluie, d'ampleur nationale comme cet été dans le sud de la France, mais aussi plus locaux, tels que les inondations et coulées de boue sur les secteurs de Trans la Forêt, Vieux-Viel, Pleine-Fougères (2015), Vieux-Viel et Baguer-Morvan (2019), Baguer Morvan, Le Tronchet (2021). C'est sur ce type de phénomène que nous pouvons agir.

Comment ?

Le bocage n'est pas la seule solution, mais c'est un des éléments de réponse, qui doit être associé à d'autres actions. Le principal objectif, bien que peu accepté et à contre courant des idées actuelles, est de ralentir l'écoulement de l'eau, de garder l'eau sur les parcelles et dans les fossés. Vouloir évacuer l'eau au plus vite entraîne un assèchement rapide l'été, et amène également un risque d'inondation en contrebas.

La haie va faire office de ralentisseur, elle va bloquer l'arrivée de l'eau, et permettre, via les racines d'infiltrer l'eau en profondeur. L'idée n'est donc pas de créer des mares dans les champs, mais de permettre à l'eau de s'infiltrer en profondeur. Ainsi, au lieu de quelques

minutes pour atteindre le cours d'eau, celle-ci va mettre plusieurs jours voire semaines ou mois à atteindre la rivière.

Le bocage en général joue également sur le climat en ralentissant le vent. Outre sa vitesse et les dégâts qu'il peut occasionner, les haies bocagères permettent de limiter l'assèchement des sols qu'il provoque. Cela réduit également l'effet de froid (pour le bétail et les cultures). Sans oublier que l'arbre (géré durablement) stocke du carbone. Certes, cela prend du temps, mais faut-il attendre qu'il soit trop tard pour agir ?

Le bocage a de nombreux atouts, à la condition de réfléchir en amont à ce que l'on attend de la haie et de la gestion que l'on peut en faire. Il faut ainsi favoriser la création de haies adaptées au contexte, afin de mettre en avant les bénéfiques et réduire les contraintes.

Et pour la biodiversité ?

La haie bocagère en elle-même est gage de biodiversité, par les espèces végétales locales plantées et l'espace de nature que cela crée qui pourra accueillir tout le cortège d'espèces associées à cet environnement.

Mais la haie est également l'un des derniers corridors permettant le déplacement des animaux. Les parcelles sont en monoculture, les bords de route sont souvent fauchés à ras en automne, ne restent donc que les prairies permanentes, les bois et les haies. Cette trame verte permet aux individus d'une même espèce de se déplacer à l'abri des prédateurs et de favoriser les échanges de gènes entre populations afin d'éviter les phénomènes de consanguinité. Le bocage et la biodiversité permettent une stabilité, favorable aux auxiliaires de culture. A l'inverse, les ravageurs de culture sont favorisés par un système perturbé.

Un bilan encourageant

Après 10 ans de programme, 110 000 arbres ont été plantés dont 2000 arbres avec 1100 écoliers. Cela représente 75km et 15 ha de haies dont 10km et 2.3ha de bosquets pour l'hiver 2021-2022.

Les inscriptions pour la prochaine campagne de plantation (hiver 2022-2023) sont ouvertes. le technicien se déplacera durant le printemps pour vous accompagner dans votre projet.

Pour plus d'infos : Timothée Nolot, Technicien Environnement, 02 99 80 19 94

LES ACTUALITES DU SAGE DES BASSINS CÔTIERS DE LA REGION DE DOL DE BRETAGNE

Des travaux de reméandrage du Meleuc en Forêt du Mesnil pour améliorer la qualité de l'eau

Le Meleuc est un cours d'eau traversant les communes du Tronchet et de Mesnil Roc'h. Il vient de faire l'objet de travaux de restauration de la part du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) dans la Forêt du Mesnil. L'objectif est de redonner au cours d'eau ses méandres d'origine et de rétablir des fonctionnalités hydrauliques du site pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Un cours d'eau dégradé et des enjeux de qualité d'eau importants

Les cours d'eau côtiers de la région de Dol-de-Bretagne constituent un patrimoine important permettant de nombreux usages économiques et de loisirs. Toutefois, lorsqu'ils sont dégradés, leur fonctionnement doit être amélioré. Le Meleuc présente un état très dégradé et n'a pas bénéficié, contrairement à d'autres cours d'eau tels que le Guyoult, de travaux antérieurs d'entretien et de restauration. Cette opération permet donc de concrétiser les premiers travaux de restauration du cours d'eau.

Le site concerne les communes du Tronchet et de Mesnil Roc'h. Il est situé le long de la Forêt domaniale du Mesnil, sur le bassin versant du Meleuc, à l'amont du barrage de Mireloup. Le secteur présente une multitude d'enjeux liés notamment à la protection de la ressource en eau au titre de la production d'eau potable, compétence exercée par le syndicat Eau du Pays de Saint-Malo. La retenue d'eau potable de Mireloup - alimentée par le Meleuc - est en effet une ressource sensible, en ce sens que l'eau qui y est stockée, une fois potabilisée, sera destinée à la consommation humaine. Il est donc primordial que l'eau brute y soit la plus pure possible.

La Forêt domaniale du Mesnil permet aussi de répondre à un fort enjeu de biodiversité

par des actions de restauration des habitats aquatiques (mares, bras morts, méandres, zones humides) en accord avec le gestionnaire du site, l'Office National des Forêts (ONF), les communes et les différents propriétaires privés concernés.

Quels ont été les travaux réalisés ?

Un reméandrage quasi complet du Meleuc dans sa partie forestière - en aval du lieu-dit Le Pont d'Agou - a été effectué afin de faire retrouver au cours d'eau son ancien lit. De plus, la partie aval du Ruisseau de la Lande David - affluent du Meleuc - a été remise en fond de vallée sur environ 200 mètres.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de restauration semi-passive pour une grande partie des travaux. L'objectif était en effet de réduire au maximum les interventions pour ne pas déranger ou traumatiser le milieu forestier. Parmi les mesures identifiées pour limiter ces impacts, des chemins d'accès ont été définis avec les agents de l'ONF ainsi que des modalités d'intervention permettant d'abattre le moins d'arbres possible.



Les effets attendus de ces travaux sont la restauration de fonctionnalités telles que l'auto-épuration de l'eau, la régulation des débits de crue, mais aussi l'amélioration des habitats du cours d'eau pour la préservation des espèces, la sensibilisation du grand public sur les effets d'une telle restauration.

Ces travaux représentent une enveloppe financière avoisinant les 70 000€ TTC. Ils sont financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 30% par le Département d'Ille-et-Vilaine. Le SBCDol finance à hauteur de 20%.

ELECTIONS

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux arrivants peuvent s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 4 mars 2022 inclus** en vue des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022. L'inscription sur les listes électorales peut s'effectuer en ligne via www.service-public.fr.

Il est aussi possible de s'inscrire en mairie. Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et le mercredi de 14 h à 16 h 30. Pour les inscriptions fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Les boussacais qui ont changé d'adresse à l'intérieur de la commune doivent également le signaler.

VÉRIFIEZ SON INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Afin de permettre à ceux qui sont déjà inscrits de s'assurer qu'ils figurent bien sur les listes, les électeurs peuvent utiliser le téléservice d'interrogation de la situation électorale : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> qui permet à chaque citoyen de vérifier s'il n'a pas été radié ou de connaître l'adresse du bureau de vote dans lequel il peut voter.

Si au terme de la recherche, l'électeur n'est pas retrouvé, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

PROCURATION

À compter du 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1er janvier 2022 :

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procu-

ration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.
- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.
- Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France. Le rehaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite.



Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

France services à Pleine-Fougères

La Poste, rue de Normandie

Tél. 02 23 15 21 47

pleine-fougères@france-services.gouv.fr

**PROCHES DE VOUS
PROCHE DE CHEZ VOUS**



RIPAME

RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS (RIPAME) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

Le RIPAME est un service gratuit et ouvert aux familles, aux Assistants Maternels et Gardes à domicile.

Les animatrices du RIPAME accompagnent les familles dans la recherche d'un mode d'accueil pour le jeune enfant et les informent sur leur rôle d'employeur (contrat de travail, prestations...)

Le service accompagne et informe également les professionnels de la petite enfance sur leurs droits et devoirs en tant que salarié(e). Il offre d'autre part, un cadre de rencontre et d'échanges de pratiques professionnelles.

Des ateliers d'éveil sont proposés par le RIPAME sur différentes communes du territoire notamment à La Bousac chaque mardi matin (hors vacances scolaires).

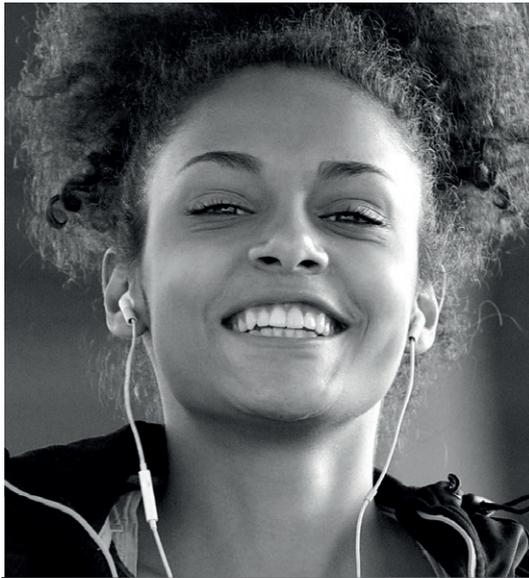
Ils s'adressent aux jeunes enfants de 0/ 3 ans accompagnés de leur Assistant Maternel, Garde à domicile, Parents, Grands-parents. Ces temps sont l'occasion de partager, de se sociabiliser autour du jeu, d'activités, de temps de lecture...

Au cours de l'année sont organisées conférences, temps forts, animations. Ces événements seront communiqués sur le site internet et le Facebook de la Communauté de Communes.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les animatrices par :	
Téléphone	02 99 48 79 54
Mail	ripame@ccdol-baiemsm.bzh
Site internet	www.ccdol-baiemsm.bzh



MISSION LOCALE



Saint-Malo - 02.99.82.86.00
 accueil@mlstmalo.bzh - www.mlstmalo.bzh

**Pour les jeunes
 de 16 à 25 ans inclus**

Emploi - Formation - Projet Professionnel
 Mobilité - Santé - Logement - Service civique

...

Un accueil permanent

Accessibilité

35, avenue des Comptoirs
 Saint-Malo

Arrêt «Place du Manoir» des lignes 2 et 5
 Arrêt «La Madeleine» des lignes 1,2 et 5

Parking gratuit à proximité

Horaires d'ouverture

Du lundi au 9h00 - 12h30 13h30 - 17h00
 Vendredi 13h30 - 17h00

Accueil téléphonique

Du lundi au jeudi 9h00 - 12h15 13h45 - 17h00
 Vendredi 13h45 - 17h00



Un accueil près de chez vous

Dinard
 le jeudi matin
 Maison des Jeunes
 Le Spot

Saint-Malo
 1 fois par mois
 Espace Bougainville
 1 fois par mois
 Pôle Jeunesse

Cancalle
 1 lundi sur 2
 Point Accueil
 Emploi

Pleurtuit
 le jeudi après-midi
 France Services

Dol-de-Bretagne
 le mercredi et
 2ème & 4ème jeudi du
 mois
 Espace Social

Tinténiac
 le mardi
 Point Information
 Jeunesse

Pleine-Fougères
 le jeudi matin
 Maison
 France Services

Combourg
 le lundi
 un mardi sur
 deux, le mercredi
 Maison France
 Services

Roz-sur-Couesnon
 1 jeudi après-midi
 sur 2
 Pôle Social



édition août 2021

Inscription | Rendez-vous au 02.99.82.86.00 ou 24/24 sur www.mlstmalo.bzh

Renseignements utiles



Agence postale communale		02 99 58 24 31
Horaires d'ouvertures Lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 14h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h15		L'agence postale communale sera fermée pour les congés du 27 au 31 décembre 2021
Déchetterie Pleine-Fougères		02 99 48 54 96
Déchetterie Dol-de-Bretagne		02 99 80 33 31
Cabinet médical		02 99 80 01 89
Docteur MARIO		
Pharmacie		02 99 80 02 69
M. et Mme POUJOL		
Cabinet infirmier - 28 ter rue des Lavandières		02 99 80 03 46
Mme MONVOISIN Emmanuelle Mme BARDET Sandy Mme LOISEL Marine		
Cabinet infirmier - 1 allée de l'Ecole		06 47 61 13 74
Mme LOISEL-MATHELIER Céline		
Cabinet kinésithérapeute 28 ter rue des Lavandières		02 99 80 04 98
Mme METIVIER Virginie Mme VAUGRENTE Sylvie		
Ecole publique (maternelle et primaire)		02 99 80 02 66
Mme PIOT		
Ecole service périscolaire		
Garderie 7h15 à 8h40 et de 16h45 à 18h45		02 57 64 08 67
Restaurant scolaire 10h30 à 12h		02 57 64 08 68
Pompiers		18
Gendarmerie		17
Dol de Bretagne		02 99 48 02 40
Lundi au samedi	de 8h00 à 12h00	
	de 14h00 à 18h00	
Dimanche	de 9h00 à 12h00	
	de 15h00 à 18h00	
Pleine Fougères		02 99 48 60 14
Lundi	de 8h00 à 12h00	
Mercredi et Samedi	de 14h00 à 18h00	

AGENDA

1^{er} SEMESTRE 2022

(sous réserve)

Dates	Evènements
14 janvier 2022	Vœux du Maire à 19h30 (Passe sanitaire obligatoire)
6 mars 2022	Choucroute - Liens d'Amitié
19 mars 2022	Repas réunionnais vente à emporter - Amicale Laïque
2 et 3 avril 2022	Théâtre - Association Théâtre de la Baie
10 avril 2022	1 ^{er} tour élection présidentielle 8h-18h
24 avril 2022	2 ^{ème} tour élection présidentielle 8h-18h
8 mai 2022	Commémoration de la Victoire 1945
11 juin 2022	Spectacle de fin d'année - J'ai 2 notes à vous dire
12 juin 2022	1 ^{er} tour élections législatives 8h-18h
18 juin 2022	Fête de l'école - Amicale Laïque
19 juin 2022	2 ^{ème} tour élections législatives 8h-18h